

Décision

Générale

colonial

Décision n° 640 14/06/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date de publication
14 juin 1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Périé (André), inspecteur de 2e classe, 1er échelon de la Sûreté nationale, en service détaché à la Côte Française des Somalis, officier de police judiciaire, est mis à la disposition du Chef du Service de la Sûreté pour compter du 9 juin 1952, date de son arrivée à Djibouti.